

suva



La prévention par l'information

Règlement du Prix Suva des Médias 2026



Le Prix Suva des Médias

Le Prix Suva des Médias a été créé en 1993, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Suva, Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

La Suva assure près de 135 000 entreprises, soit 2,2 millions de personnes, employés et chômeurs, contre les accidents professionnels et durant les loisirs, ainsi que contre les maladies professionnelles. Les services proposés englobent la prévention, l'assurance et la réadaptation. La Suva est une entreprise de droit public, indépendante, à but non lucratif et non subventionnée.

La prévention par l'information

Les prix ont pour but de promouvoir les travaux journalistiques en langue française liés à la prévention des accidents dans les activités professionnelles et privées, ainsi qu'à la mise en lumière des conditions qui favorisent la santé et le bien-être des personnes actives.

La santé, une des préoccupations majeures de notre société, est un thème fréquemment traité par les médias. Les contributions journalistiques dynamisent la réflexion et le débat social, contribuant ainsi à ce que le public puisse se forger une opinion dûment fondée. Le travail

journalistique consiste à enquêter, récolter des faits, les vérifier et les soumettre aux divers acteurs concernés. Cette approche rigoureuse garantit une fiabilité de l'information toujours plus précieuse face à la multiplication actuelle des prises de paroles contradictoires et sans filtre. C'est précisément pour honorer cette tâche impartiale que la Suva décerne chaque année, depuis 1994, ce prix de prévention par l'information.

Les domaines et sujets concernés

Outre leur caractère préventif, les travaux journalistiques soumis au jury sont examinés selon les critères suivants:

Exploration d'idées et expériences novatrices dans le domaine de la santé et des accidents.

Mise en lumière de failles ou d'incohérences dans notre environnement sanitaire et/ou politique de la santé.

Sensibilisation du public aux enjeux du domaine de la santé et des accidents des personnes actives.

Les critères du jury

Outre leur caractère préventif, les travaux journalistiques soumis au jury sont examinés selon les critères suivants:



Originalité

Le sujet doit être nouveau ou surprenant et inciter à une prise de conscience.

Impact

Le propos journalistique doit être facile à comprendre, séduisant et créatif dans son traitement.

Professionalisme

Le travail doit reposer sur la rigueur journalistique, avec ce que cela implique d'enquête, de vérification des faits et de clarté de démonstration.

Diffusion

Les travaux soumis sont diffusés sur papier, à la radio, la télévision ou sur Internet.

Les Prix

Le jury décerne deux prix, non cumulables:

Le Grand Prix

Travail journalistique ou photographique correspondant répondant avec excellence à tous les critères.

Le Prix Coup de cœur

Travail journalistique particulièrement remarquable dans son choix ou son approche d'une thématique.

Priorité sera donnée aux travaux qui, dans un contexte économique difficile pour la presse classique, ambitionnent de réinventer le genre et explorent des pistes de narration et/ou de diffusion prometteuses. Le livre et le blog ne sont pas considérés comme des œuvres journalistiques.

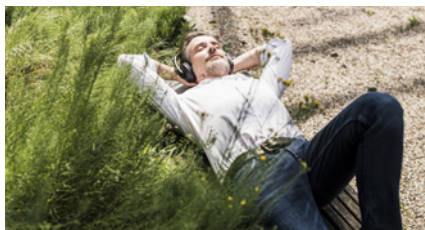
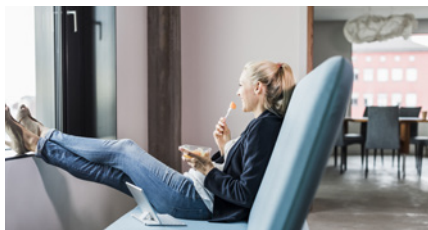
Les récompenses

Le Grand Prix – doté de 7000 francs – et **le Prix coup de Cœur** – doté de 5000 francs – récompenseront l'auteur du meilleur travail de chaque catégorie. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix. Pour les œuvres audiovisuelles, le jury peut associer les réalisateurs au travail des journalistes. Les lauréats du Prix Suva des Médias ne peuvent obtenir de premier prix avant un délai de trois ans.

Quel que soit le lauréat, le montant du prix est versé au journaliste. En effet, le Prix Suva des Médias honore un/e journaliste et non un média. Libre au journaliste d'en disposer à sa guise ou selon les us et coutumes du média qui l'emploie.

Remarques importantes

Les séries d'articles ou de reportages ne sont plus acceptées. Les journalistes présentent une seule œuvre (en précisant qu'elle fait partie d'une série si tel est le cas).



Le jury

Renata Libal, présidente

Rédactrice en chef du magazine encore!
TXGroup

Luc Mariot

Adjoint dir. Département «Société et
Culture» RTS Télévision

Géraldine Normand

Directrice du Centre de Formation
au Journalisme et aux Médias

Virginie Matter

Rédactrice en chef adjointe de la rédaction
radio, département «Actualité et Sports»,
RTS

Sylvie Logean

Rédactrice en chef adjointe
Le temps

Magalie Goumaz

Rédactrice en chef adjointe
La Liberté

Bertrand Kiefer

Médecin et ancien rédacteur en chef
Revue Médicale Suisse

Olivier Favre

Directeur de la division Sécurité au travail
Suisse romande, Suva

Amit Juillard

Journaliste d'investigations

Délais et modalités de participation

Les œuvres publiées ou diffusées entre
le **1^{er} mai 2025 et le 31 mai 2026**
seront prises en considération. Elles
sont à envoyer jusqu'au 31 juillet 2026,
à l'adresse ci-dessous (par poste ou par
e-mail). Le présent règlement est égale-
ment disponible à l'adresse
www.suva.ch/medias.

La remise des prix aura lieu
à la fin de l'année 2026.

Contact et information

Suva
Secrétariat du Prix Suva des Médias
Rue de Locarno 3
1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 90
theo.galvan@suva.ch